

Délibération n°13	Conseil Municipal du 15 septembre 2015
Service Urbanisme	Domaine de compétence : Urbanisme - domanialité
<p>Le mardi quinze septembre deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 7/09/015</p> <p>Membres présents : 29</p> <p>Membres ayant donné pouvoir: 4</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 22 Septembre 2015</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Frédéric CADET, Madame Laurence CARON, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Madame Stéphanie DANNE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Francis LEROY, Madame Marie-Pierre HAGNERE, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Martine GHEZAL, Madame Laurie CAFFIER, Monsieur Yvon BRIHIER et Madame Martina DESCHARLES ;</p> <p>Absent excusé : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Vente d'un terrain situé allée de la Salicorne à Etaples-sur-mer	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Vente d'un terrain situé allée de la Salicorne à Etaples-sur-mer à Monsieur Loïc COUSIN et Melle Marie LETURGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 6 août 2014 (annexé à la présente délibération) fixant le prix de vente de la parcelle cadastrée BA 216 (285 m²) à 1 425 euros HT (extrait cadastre joint),

Considérant

Que le terrain cadastré BA 216 et situé allée de la Salicorne à Etaples-sur-mer à côté du numéro 33, n'est pas utilisé par la commune d'Etaples-sur-mer et ne présente aucun intérêt de service public,

Que la commune a souhaité vendre ce bien qui n'avait pas d'utilité de service public,

Que Monsieur Loïc COUSIN et Melle Marie LETURGIE sont propriétaires de la parcelle adjacente à la parcelle BA 216,

Que ces derniers bénéficient d'un droit de préférence pour acquérir le bien sus-mentionné,

Que Monsieur Loïc COUSIN et Melle Marie LETURGIE ont fait une offre d'acquisition pour un prix de 1 500 euros HT ,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désaffecter le bien cadastré BA 216 qui n'a pas d'utilité de service public pour la commune d'Etaples-sur-mer,
- de déclasser le bien cadastré BA 216 pour le faire sortir du domaine public de la commune et l'intégrer à son domaine privé,
- de vendre le bien situé allée de la Salicorne à Etaples-sur-mer, parcelle cadastrée BA 216 , à Monsieur Loïc COUSIN et Melle Marie LETURGIE au prix de 1 500 euros HT.
- de mandater un notaire pour la rédaction de l'acte authentique et la réalisation des mesures de publication,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la vente ainsi que les actes subséquents.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire
en vertu de sa publication
et de sa transmission au Contrôle de
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait

La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille



REÇU LE

- 5 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
de MONTREUIL-sur-MER